



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de juillet deux mille dix-huit, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 48 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10349-07-2018

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 17.1 Projet de mise en valeur des Chics-Chocs 2018-2022, demande d'appui

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10350-07-2018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 a été courriellé à chacun des maires le 6 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 juin 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité de juin et juillet 2018.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE SIÉGEANT À DES COMITÉS

Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, représentante au conseil d'administration du conseil de l'eau du nord de la Gaspésie fait rapport de l'assemblée annuelle. M. Magella Emond, maire de Mont-Saint-Pierre et M. Guy Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, ont assisté, également, à cette assemblée.

M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, représentant au conseil d'administration du CAUREQ fait rapport de la rencontre tenue à Bonaventure.

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts, représentant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport de la GÎM fait rapport de la dernière réunion. M. Allen Cormier, préfet, représentant au conseil d'administration de la Régie, assistait, également, à cette réunion.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 30 juin 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10351-07-2018

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 8 juin au 6 juillet 2018:

Paiements : 396 641,18 \$

Factures : 144 568,07 \$

TOTAL : 541 209,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10352-07-2018

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 30 juin 2018 de 4 394,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES ET DES STATIONNEMENTS 2018-2019

Dépôt du contrat d'entretien hivernal des chemins et des stationnements 2017-2018 entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et Excavation D.L. inc.

Ce contrat inclut les routes Saint-Joseph-des-Monts, Saint-Bernard-des-Lacs et les stationnements du centre administratif de la MRC et du centre des loisirs de Cap-Seize.

Les prochains travaux d'entretien hivernal pour ces routes et stationnements seront séparés en deux contrats :

- a) Secteur Sainte-Anne-des-Monts :
 - √ Stationnement du centre administratif de la MRC
 - √ Portion de route Saint-Joseph-des-Monts
- b) Secteur Cap-Seize :
 - √ Stationnement du centre des loisirs de Cap-Seize
 - √ Portion de route Saint-Bernard-des-Lacs

RÉSOLUTION NUMÉRO 10353-07-2018

Remerciements à l'équipe de Radio-Canada Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, émission *Bon pied, bonne heure!*

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 28 juin 2018 à l'émission *Bon pied, bonne heure!*, Radio-Canada Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine a présenté la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis et la MRC de La Haute-Gaspésie afin de mieux les connaître;

CONSIDÉRANT QUE par cette action, l'équipe de Radio-Canada Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a contribué au rayonnement de notre région ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remercie l'équipe de Radio-Canada Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine pour la présentation de son émission *Bon pied, bonne heure!* du 28 juin 2018, dans laquelle la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis et la MRC ont été présentées;
2. invite Radio-Canada Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine à produire d'autres reportages, soit une fois par année, pour faire connaître davantage la Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10354-07-2018

Appui à la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, développement nautique à Mont-Louis

CONSIDÉRANT l'appui dans le passé du CLD de La Haute-Gaspésie pour les projets de développement nautique à Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu dans le milieu nautique qu'il manque d'infrastructure de refuge dans le corridor entre Sainte-Anne-des-Monts et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, déjà à son plein potentiel, l'anse de Mont-Louis ayant une excellente position et une configuration naturelle en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT l'importance du développement récréotouristique dans la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT l'importance que prend la pêche sportive en mer rendue possible, entre autres, par l'accès aux différents quais de la région;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une protection perpendiculaire à l'axe du quai est, sans quoi aucune installation n'y serait garantie;

CONSIDÉRANT la décision sans appel de Transports Canada sur la forme sans éperon de la destruction et enrochement du quai est à Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT l'adoption subséquente de résolutions du conseil municipal réitérant l'importance d'une protection nécessaire au développement nautique et au maintien à l'accès à la pêche sportive dans le secteur;

CONSIDÉRANT la problématique de contamination des fonds aux abords du quai est et qu'aucune contamination résiduelle entravant le potentiel de développement socioéconomique de la localité n'est acceptable;

CONSIDÉRANT le développement du quai de Pêches et Océans est tout aussi essentiel, dont l'achalandage élevé justifierait une collaboration pour augmenter la superficie totale de refuge pour les bateaux des deux côtés de l'anse;

CONSIDÉRANT QU'il en va de la solidarité régionale pour la protection et l'exploitation de notre richesse maritime ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. appuie la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dans ses efforts auprès des instances gouvernementales concernées afin d'accorder l'aide nécessaire pour assurer le développement souhaité et, dans un premier temps, demander à Transports Canada de transmettre l'information concernant l'état de la situation sur la contamination en confirmant ou infirmant l'information selon laquelle la caractérisation des sédiments démontre l'absence de toxicité pour les organismes ;
2. en cas d'une toxicité résiduelle démontrée empêchant quelconque développement, demande aux responsables de terminer les travaux de décontamination comme il s'est fait ailleurs en Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10355-07-2018

Assurance collective, modifications et prolongement 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'assurance collective des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie avec Union Vie arrive à échéance le 1^{er} juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 12 juin 2018 entre les employés de la MRC, la direction et le courtier d'assurance collective, ce dernier nous a informés d'une augmentation considérable du prix de notre assurance collective;

CONSIDÉRANT des options pour diminuer cette augmentation ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de conserver une autre année l'assurance collective avec la compagnie Union Vie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie les options de l'assurance collective des employés afin d'en diminuer le prix, lesquels options seront choisies par les employés ;
2. prolonge d'une année, soit 2018-2019, l'assurance collective avec la compagnie Union Vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$

Aucun contrat, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, n'a été octroyé au cours de la période, soit du 1^{er} mai au 30 juin 2018.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10356-07-2018

Adoption du *Règlement numéro 2018-358 modifiant le règlement numéro 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie »*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de La Haute-Gaspésie peut modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, par voie de résolution numéro 18-02-061, demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de modifier son périmètre d'urbanisation afin de retirer une parcelle du lot 4 325 410;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle exclue du périmètre d'urbanisation devra correspondre à une affectation forestière au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de répondre favorablement à la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 9 avril 2018 et que la commission pour fins de consultation publique a présenté le projet de règlement à la population lors de la consultation publique tenue le 11 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a soumis le projet de règlement aux municipalités de son territoire et aux MRC contiguës conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin que celles-ci puissent donner leur avis;

CONSIDÉRANT l'avis du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 14 juin 2018, relatif au projet de règlement numéro 2018-358;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte, sans changement au contenu du projet de règlement, le règlement numéro 2018-358 modifiant le règlement numéro 87-36 *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*;
2. transmet aux municipalités de son territoire et aux MRC contiguës le *Règlement numéro 2018-358 modifiant le règlement numéro 87-36 Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*;
3. demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-358

Règlement numéro 2018-358 modifiant le règlement numéro 87-36 *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 12 mars 2018 et où le projet de règlement a été présenté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le règlement, portant le numéro 2018-358, ordonnant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de *Règlement numéro 2018-358 modifiant le règlement numéro 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie »*.

ARTICLE 2 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie afin d'exclure du périmètre urbain de la ville de Sainte-Anne-des-Monts une parcelle du lot 4 325 410 pour l'intégrer à l'affectation forestière.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS APPORTÉES

Le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie est modifié de la façon suivante :

- 1^o le plan XXV intitulé *Périmètre d'urbanisation Ste-Anne-des-Monts (Côté est de la rivière Ste-Anne)* est remplacé par un nouveau plan portant le même numéro.

Le plan numéro XXV modifié est illustré à l'annexe A du présent règlement.

- 2^o Le plan de l'annexe 1 représentant, entre autres, les grandes affectations du territoire et les aires d'urbanisation, est modifié par le remplacement de la limite du périmètre d'urbanisation de Sainte-Anne-des-Monts (côté est de la rivière Ste-Anne), tel que représenté au nouveau plan XXV et l'affectation forestière est agrandie pour inclure la partie retirée du périmètre urbain (partie du lot 4 325 410). Un croquis identifiant la nouvelle limite du périmètre d'urbanisation et l'agrandissement de l'affectation forestière sont illustrés à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE NEUVIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE DIX-HUIT.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10357-07-2018

Comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie, formation

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit former, à nouveau, le comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les postes à combler à ce comité, soit président, vice-président, trésorier et secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace toutes les résolutions précédentes relatives à ce sujet par celle-ci;
2. nomme les officiels suivants au comité exécutif du CLD de La Haute Gaspésie :

Élu	Poste
Allen Cormier Préfet	président
Simon Deschênes Maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts	vice-président
Marie Gratton Maire de la ville de Cap-Chat	trésorière
Magella Emond Maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre	secrétaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10358-07-2018

Comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie, formation

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4.3 de l'*Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et du fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie, ce dernier s'engage à mettre sur pied un comité d'investissement qui sera composé des membres identifiés par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace toutes les résolutions précédentes relatives à ce sujet par celle-ci;
2. nomme les membres suivants au comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie :

Allen Cormier, préfet
Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat
Magella Emond, maire de Mont-Saint-Pierre
Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10359-07-2018

Fonds de développement des territoires, reddition de compte

CONSIDÉRANT la reddition de compte du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 des activités du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie pour le fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT l'*Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et du fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la reddition de compte des activités du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie pour le fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10360-07-2018

Fonds de développement des territoires, rapport annuel d'activités

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie pour le fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT l'article 4.6 de l'*Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et du fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie pour le fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10361-07-2018

MADA, demande un soutien financier au ministère de la Famille, mise à jour des politiques des aînés

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), la MRC de La Haute-Gaspésie a une politique des aînés dont le plan d'action arrive à échéance à la fin de 2018;

CONSIDÉRANT QUE les politiques des aînés des municipalités de la MRC dont leur plan d'action arrive, également, à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie et les municipalités désirent continuer d'améliorer les conditions de vie des aînés et de les inclure dans la vie sociale de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille en faveur de ses municipalités, de ses TNO et de la MRC pour engager une ressource humaine afin d'effectuer la mise à jour des politiques des aînés et de rédiger leur plan d'action;
2. contribuera financièrement jusqu'à 10% de la valeur totale du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10362-07-2018

Addenda à l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie

VU *l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie »* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et les membres du comité stratégique (COST) de la DIDS intervenue le 7 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de transfert des ressources humaines et financières sont plus longues que prévues ;

CONSIDÉRANT QUE Committee for anglophone social action (CASA) est d'accord de prolonger son rôle de fiduciaire jusqu'en octobre 2018 pour régler les modalités de transfert ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier l'article 5.1 (a) de l'entente de fiducie 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ;

1. modifie l'article 5.1 (a) de *l'Entente de fiducie 2018 « Mise en œuvre, le développement et la coordination de la Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie »* de la manière suivante :

5.1 Durée

- a) L'entente est effective à compter du 1^{er} octobre 2018 et se terminera le 30 juin 2019, date à laquelle prendra fin l'entente de fiducie. À moins d'avis contraire des parties impliquées, l'entente sera reconduite à son échéance.

Au lieu de :

- a) L'entente est effective à compter du 1^{er} juillet 2018 et se terminera le 30 juin 2019, date à laquelle prendra fin l'entente de fiducie. À moins d'avis contraire des parties impliquées, l'entente sera reconduite à son échéance.
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à rédiger, à cet effet, un *addenda* et à le signer avec le représentant des membres du comité stratégique (COST) de la DIDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10363-07-2018

États financiers du CLD de La Haute-Gaspésie, approbation

CONSIDÉRANT les états financiers du Centre local de développement de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2017 préparés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les états financiers du Centre local de développement de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10364-07-2018

Fonds local d'investissement, reddition de compte 2017

CONSIDÉRANT la reddition de compte 2017 du Fonds local d'investissement préparée par le CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT l'*Entente de délégation relative au fonds de développement des territoires (FDT) et du fonds local d'investissement (FLI) 2016-2020* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la reddition de compte 2017 du Fonds local d'investissement préparée par le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10365-07-2018

Entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec, signature

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et l'École nationale des pompiers du Québec a pris fin le 30 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec, laquelle est en vigueur du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 inclusivement, pour tous les programmes de formation visés par la présente entente y incluant les ajouts qui pourraient être agréés par l'École ;

La présente entente sera reconduite pour la même durée à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise son cocontractant par écrit, tel que mentionné à l'article 7, alinéa 7.1, de ladite entente de sa décision de ne pas reconduire celle-ci pour l'un ou l'autre des programmes de formation qu'elle indique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10366-07-2018

Nomination au conseil d'administration du CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 10080-11-2017 titrée *Nominations au conseil d'administration du CAUREQ* ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une vérification juridique de la CAUREQ, il n'est plus possible de nommer un substitut au représentant nommé pour siéger au conseil d'administration de la CAUREQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retire le point 3 de la résolution numéro 10080-11-2017 titrée *Nominations au conseil d'administration du CAUREQ*, lequel se lit comme suit :

3. nomme M. Magella Emond, maire de Mont-Saint-Pierre, comme substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10367-07-2018

Projet pilote du ministère de la Sécurité publique, mise en commun des ressources

CONSIDÉRANT QUE la proposition du ministère de la Sécurité publique pour un projet pilote dans une entente conclue entre Prudent Groupe Conseil et l'Association des chefs incendie du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente consiste, entre autres, à offrir une plate-forme de mise en commun des ressources, soit matérielles et humaines, en vue d'élever l'état de préparation des municipalités aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adhère au projet pilote dans une entente conclue entre Prudent Groupe Conseil et l'Association des chefs incendie du Québec, proposé par le ministère de la Sécurité publique, aux conditions suivantes :

1. les données recueillies appartiendront à la MRC à la fin du projet ;
2. aucun investissement municipal ne sera exigé ;
3. avoir un droit de retrait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10368-07-2018

Montant réservé pour finaliser le site de formation prévu pour les pompiers

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de 21 800,00 \$ pour finaliser le site de formation (site d'entraînement régional) prévu pour les pompiers de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est pour financer des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention 2018-2019, dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, accordée par le ministère de la Sécurité publique est de 55 172,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE réserve 21 800,00 \$ à même la subvention 2018-2019, dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, accordée par le ministère de la Sécurité publique pour des équipements afin de finaliser le site de formation (site d'entraînement régional) prévu pour les pompiers de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le département *Sécurité publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10369-07-2018

Identification des risques majeurs sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'identification des risques majeurs pouvant survenir sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie sont terminés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve les travaux d'identification des risques majeurs pouvant survenir sur le territoire de la MRC ;
2. transmettre ces informations au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10370-07-2018

PADF 2018-2021, annexe 8 de l'entente de délégation, signature

CONSIDÉRANT l'annexe 8 de *l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine* ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette entente est de déléguer aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et de définir les modalités et les obligations;

CONSIDÉRANT QUE cette entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet à signer l'annexe 8 de *l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10371-07-2018

PADF 2018-2021, MRC de Bonaventure délégataire désignée

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10370-07-2018 autorisant la signature de l'annexe 8 de *l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de cette entente, la MRC de La Haute-Gaspésie doit désigner une MRC pour agir à titre de MRC délégataire désignée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne la MRC de Bonaventure délégataire désignée comme interlocutrice unique auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, laquelle coordonnera la gestion de *l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative de la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine* pour les autres délégataires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10372-07-2018

PADF 2018-2021, répartition de l'enveloppe budgétaire annuelle régionale

CONSIDÉRANT le guide du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 (PADF) à l'intention des MRC ;

CONSIDÉRANT l'article 7.1 de ce guide, la répartition de l'enveloppe budgétaire annuelle régionale doit respecter les ratios suivants :

Répartition de l'enveloppe budgétaire annuelle régionale selon les objectifs du programme	Pourcentage de l'enveloppe totale
Frais de gestion et d'administration de l'entente attribués à la MRC délégataire désignée dans l'entente de délégation	Maximum de 5%
Objectif spécifique 3.1 (lorsqu'applicable)	Minimum de 30%
Objectifs spécifiques 3.2, 3.3, 3.4, 3.5	Solde résiduel
Total	100%

CONSIDÉRANT QUE toute la forêt gaspésienne fait face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE propose la répartition de l'enveloppe budgétaire annuelle régionale suivante:

Répartition de l'enveloppe budgétaire annuelle régionale selon les objectifs du programme	Pourcentage de l'enveloppe totale
Frais de gestion et d'administration de l'entente attribués à la MRC délégataire désignée dans l'entente de délégation	Maximum de 5%
Objectif spécifique 3.1 (lorsqu'applicable)	Minimum de 25%
Objectifs spécifiques 3.2, 3.3, 3.4, 3.5	Solde résiduel
Total	100%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10373-07-2018

Contrat Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2018 avec le Groupement Forestier Coopératif Shick Shock

CONSIDÉRANT le projet de contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2018* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et le Groupement Forestier Coopératif Shick Shock ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce contrat est de retenir les services du Groupement pour la réalisation des travaux non commerciaux dans les terres publiques intramunicipales (TPI), lesquels travaux sont définis à l'*Entente de délégation de gestion n° 1068* entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2018* avec le Groupement Forestier Coopératif Shick Shock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10374-07-2018

Caribou de la Gaspésie, aire d'aménagement forestier, audiences publiques

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement forestier 2013-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est présentement en révision ;

CONSIDÉRANT l'aire d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE les lots intramunicipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie sont à proximité de l'aire d'aménagement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC effectue des travaux d'aménagement sur les lots intramunicipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande aux instances concernées des audiences publiques relatives à l'aire d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie ;
2. demande aux instances concernées une rencontre à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOTS INTRAMUNICIPAUX, PERMIS D'INTERVENTION POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2018-2019 – ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION NUMÉRO 1068

À titre d'information, dépôt de la lettre de M. Alain Leblanc, chef de l'unité de gestion et ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Permis d'intervention pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier 2018-2019 – Entente de délégation de gestion numéro 1068*, datée du 22 juin 2018.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10375-07-2018

Fonds de développement culturel, projet *Ateliers de contes « Jeunesse » : Une nouveauté cette année au Festival gaspésien de contes et légendes!*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Machine à truc pour le projet *Ateliers de contes « Jeunesse » : Une nouveauté cette année au Festival gaspésien de contes et légendes!*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 1 906,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 600,00 \$ à La Machine à truc pour le projet *Ateliers de contes « Jeunesse » : Une nouveauté cette année au Festival gaspésien de contes et légendes!*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2018;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10376-07-2018

Fonds de développement culturel, projet *Fin de fiesta Flamenco-atelier-spectacle*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par La Machine à truc pour le projet *Fin de fiesta Flamenco-atelier-spectacle*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'élève à 2 170,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de *l'Entente de développement touristique et culturel 2017* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 000,00 \$ à La Machine à truc pour le projet *Fin de fiesta Flamenco-atelier-spectacle*, lequel montant sera prélevé dans le fonds de développement culturel 2018;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10377-07-2018

Immobilisation, conception de l'agrandissement du stationnement du centre administratif de la MRC, Stantec Experts-conseils ltée, Interclôtures

CONSIDÉRANT QUE Stantec Experts-conseils ltée a terminé les travaux de conception pour l'agrandissement du stationnement du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie sur le lot numéro 4 883 148 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT les deux propositions de l'entreprise Interclôtures pour les travaux d'installation de clôture à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. paie la facture de 6 840,00 \$, plus taxes applicables, à Stantec Experts-conseils ltée pour avoir fourni les ressources d'ingénierie nécessaires à la conception de l'agrandissement du stationnement du centre administratif de la MRC sur le lot numéro 4 883 148 du cadastre du Québec, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*;
2. retient la proposition de l'entreprise Interclôtures au coût de 11 480,00 \$, plus les taxes applications, pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle clôture à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION DU RÉGIME DE COMPENSATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Dépôt de la *Déclaration du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables* et approuvée par Recyc-Québec, le 28 juin 2018, à 14 h 02.

MISE EN DEMEURE, ECOCENTRE DE MONT-LOUIS

Dépôt de la lettre adressée à M. Clément Boucher, ayant pour objet *MRC de La Haute-Gaspésie c. vous-même – Respect des directives établies à l'écocentre de Mont-Louis*, datée du 5 juillet 2018 et signée par le directeur

général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Sébastien Lévesque.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAPPORT ANNUEL 2017

À titre d'information, dépôt du document *MRC de La Haute-Gaspésie : Rapport annuel de suivi 2017 et mise en œuvre du PGMR 2016-2020* au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES

À titre d'information, dépôt du document *Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR - Annexe 1 : Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, année de référence 2017.

AFFAIRES NOUVELLES

PROJET DE MISE EN VALEUR DES CHICS-CHOCS 2018-2020, DEMANDE D'APPUI

Dépôt d'une demande d'appui relative au projet de *Mise en valeur des Chics-Chocs 2018-2020*, présentée par Destination Chic-Chocs.

Ce projet sera transmis au CLD de La Haute-Gaspésie pour analyse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h 01 à 21 h 01.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GUY BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 21 h 01.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».